Nîmes (30) : “Sale flic, sale chauve, sale blanc”, une mère de famille au casier judiciaire comportant 8 mentions est jugée pour outrage à agent public et conduite sans permis. Elle est condamnée à 8 mois de prison ferme.

26/10/2026 à 13h16



Elle gênait le stationnement devant une école et n’a pas apprécié que la police municipale lui demande de quitter les lieux…

Elle avait garé sa voiture n’importe comment et n’a pas supporté qu’un policier municipal qui surveillait la sortie scolaire de l’école lui demande de stationner un peu plus loin. « ***Sale flic, sale chauve, sale blanc*** », **aurait insulté**

la mère de famille.

Une femme qui n'est pas présente à l'audience du tribunal correctionnel de Nîmes qui doit la juger ce vendredi 23 octobre pour « **outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique en raison de la race, de l'ethnie, de la nation ou de la religion** », des faits commis le 24 octobre 2025 dans les rues d'une commune au sud de Nîmes. La Justice retient également contre cette mère de famille, âgée de 37 ans, **une conduite sans permis et l'usage de faux documents administratifs.**

La prévenue n'est pas présente à l'audience et n'est pas représentée. C'est l'avocate de la partie civile qui apporte des informations complémentaires. « *Il y a énormément de problèmes avec elle dans la commune. Deux mois après les faits, alors qu'elle savait qu'elle était renvoyée devant le tribunal correctionnel de Nîmes,* ***elle a récidivé de la même manière*** *en se stationnant une nouvelle fois mal devant l'école et en insultant la police* », indique l'avocate montpelliéraine.

« *Elle s'en prend aux forces de l'ordre alors qu'elle est en faute, et devant une école où il y a des enfants qui assistent à la scène* », estime la procureure, qui réclame 18 mois avec un sursis probatoire de deux ans pour cette trentenaire qui compte **8 mentions à son casier judiciaire.** Elle a été précédemment condamnée pour des outrages envers la police et pour conduite sans permis.

De plus, le 24 octobre 2025, elle a présenté aux forces de l'ordre un permis de conduire faux, qu'elle n'a jamais obtenu selon le parquet de Nîmes. Une situation qui s'est avérée favorable pour cette mère de famille, car **la récidive n'a pas été retenue alors qu'elle existait.**

La femme a finalement été condamnée à 8 mois de prison ferme.

Objectif Sud